



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

AV-2230

SEP 24 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Register

APPLICANT / REQUÉRANT:

Diessel GmbH & Co.
Postfach 100363
D-3200 Hildesheim
West Germany / Allemagne de l'Ouest

MODEL(S) / MODÈLE(S):

Zevodat-S

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Enregistreur électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Diessel GmbH & Co.
West Germany / Allemagne de l'Ouest

RATING / CLASSEMENT:

FREQUENCY RANGE / Gamme de fréquences:
0 TO/à 1 kHz

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Zevodat-S electronic register is used, in conjunction with an approved meter and necessary accessories configured for the measurement of milk unloaded from tanker trucks at milk processing plants and also, when truck-mounted, for the measurement of milk picked-up from farm milk tanks.

The Zevodat-S register receives inputs from the following:

- Diessel cheque card reader, model identification 80S, and/or milk can reader and/or bar code reader, and
- Diessel three channel pulser, model 1G83 (driven by rotary piston meter) or Diessel magnetic flow meter, model IZME-TD

The Zevodat-S electronic register has an eight digit LED quantity display and a double line alphanumeric display, 20 characters per line, for additional data and prompting the operator. The register has a 32 digit multifunctional keyboard, reset and intake end buttons for operator input. The register also has a micro-processor-controlled data acquisition system which records and stores all data arising before, during and after the tour or shift. Data such as date, time, meter (or vehicle) number are recorded automatically before the shift begins. Additional input such as the operator's number, shift number can be entered by hand or by a coded card.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'enregistreur électronique Zevodat-S est utilisé de concert avec un compteur approuvé et les accessoires requis pour la mesure du lait chargé dans les camions-citernes et livré aux usines de transformation. Il peut également être utilisé pour mesurer le lait ramassé des réservoirs à lait des fermes lorsqu'il est monté sur un camion.

L'enregistreur Zevodat-S reçoit les données transmises par les appareils suivants:

- le lecteur de cartes-chèques Diessel, numéro de modèle 80S et (ou) le lecteur de bidon de lait et (ou) le lecteur de code à barres; et
- le générateur d'impulsions à trois voies Diessel, numéro de modèle 1G83 (commandé par un compteur à pistons rotatifs) ou le compteur magnétique décelant l'écoulement Diessel, numéro de modèle IZME-TD.

L'enregistreur électronique Zevodat-S comporte un afficheur de quantité à DEL (huit chiffres) et un afficheur alphanumérique à deux lignes présentant 20 caractères par ligne qui indique des données supplémentaires et assure le guidage de l'opérateur. L'enregistreur est muni d'un clavier à fonctions multiples comportant des touches numérotées de 1 à 32, une touche de remise à l'état initial et des touches d'arrêt de l'alimentation destinées à l'opérateur. L'enregistreur est également muni d'un ensemble de saisie de données piloté par un microprocesseur qui enregistre et mémorise toutes les données introduites avant, pendant et après la cueillette ou la période de travail. Les données comme la date, l'heure ou le numéro du compteur (ou du véhicule) sont enregistrées automatiquement avant le début de la période de travail. Les autres données comme le numéro de l'opérateur et le numéro du poste peuvent être introduites à la main ou au moyen d'une carte codée.

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

For each delivery (or pickup), the operator inputs by hand or coded card, bar code, etc, the supplier's number, then measures the quantity of the milk, and ends the delivery with the intake end button. The operator zeroes the quantity display via the keyboard or by reading in the next supplier's number. After all the deliveries (or pickups), the operator presses the "END" key to end the shift.

Additional information can be entered through the keyboard. The data can be transferred from the Zevodat-S by means of a serial port, by modem, by radio-telephone, etc.

When the Zevodat-S register employs the IG-83 pulser and rotary piston meter, the calibration of the meter is done by gear changes in the drive between the meter and the pulser. When the Zevodat-S register uses the IZME-TD magnetic meter, the calibration of the meter is done with the IZME-TD meter and Diessel SDU service display unit.

The Zevodat-S is approved with the software version, V2.20. The software version is displayed on power up and the EPROM is sealed to the circuit board with an adhesive self-destruct label.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

Pour chaque livraison (ou cueillette), l'opérateur introduit à la main ou à l'aide d'une carte codée ou d'un code à barres le numéro du fournisseur, mesure la quantité de lait et met fin à la livraison au moyen de la touche d'arrêt de l'alimentation. L'opérateur remet à zéro l'afficheur de quantité en utilisant le clavier ou en mettant en mémoire le numéro du fournisseur suivant. Une fois que toutes les livraisons (ou cueillettes) sont terminées, l'opérateur enfonce la touche "END" pour mettre fin à la période de travail.

D'autres données peuvent être introduites au moyen du clavier. Les données peuvent être transférées de l'enregistreur Zevodat-S à un autre appareil à l'aide d'une porte série, d'un modem ou d'un émetteur-récepteur radiotéléphonique.

Lorsque l'enregistreur Zevodat-S utilise le générateur d'impulsions IG-83 et le compteur à pistons rotatifs, l'étalonnage du compteur se fait à l'aide de changements des rapports des engrenages dans la commande entre le compteur et le générateur d'impulsions. Lorsque l'enregistreur Zevodat-S utilise le compteur magnétique IZME-TD, l'étalonnage du compteur se fait au moyen du compteur IZME-TD et de l'afficheur de service Diessel SDU.

L'enregistreur Zevodat-S est approuvé de concert avec la version de logiciel V231 qui apparaît à l'écran lors de la mise en circuit. La mémoire morte programmable électriquement est plombée à la plaquette à l'aide d'une étiquette adhésive auto-destructible.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

SEP 24 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale



